



Prévention du stress au travail : les assureurs sont plutôt de bons élèves

Publié le 18 février, 2010
par Florian Delambily

REAGIR

Le ministère du Travail vient de publier sur le site www.travailler-mieux.gouv.fr/ la première mouture de la liste des entreprises impliquées dans la prévention du stress au travail. Elle a été établie sur la base des informations fournies par les principales concernées, à savoir les entreprises elle-même. Les acteurs majeurs du secteur de l'assurance ont répondu à cette enquête. Il en ressort qu'ils sont plutôt de bons élèves du moins selon leurs déclarations.

La vague de suicide qui touche France Télécom depuis deux ans a rappelé au gouvernement que le stress au travail est une réalité dans les entreprises françaises. La ministre du Travail, Xavier Darcos, a donc décidé de lancer une vaste enquête sur les moyens mis en œuvre dans les entreprises pour prévenir le stress. Au total, 1.500 entreprises ont été sollicitées pour cette première vague de résultats pour 900 réponses aux questionnaires.

Elles sont classées en trois catégories. Tout d'abord « feu vert » regroupe celles qui ont « déclaré avoir signé un accord de fond ou de méthode ainsi que celles qui ont engagé un plan d'action concerté, impliquant les organisations syndicales et/ ou les représentants du personnel. » Autrement dit, les meilleurs élèves (33% des entreprises participantes). Côté assurance, on retrouve Aon France, Gras Savoye SA, Aviva, la **Mutuelle** d'assurances du corps de santé français (MACSF) ou encore la Mutuelle assurances des instituteurs de France (MAIF).

Dans la deuxième catégorie « feu orange », on retrouve le gros des troupes (55% des réponses aux questionnaires). « Figurent sur cette liste les entreprises qui ont déclaré avoir engagé une ou plusieurs réunions de négociation d'un accord de fond ou de méthode sans qu'il y ait eu signature ainsi que les entreprises qui ont engagé des discussions avec les représentants du personnel sur un projet de diagnostic et/ou plan d'action. » De nombreuses compagnies d'assurance, **mutuelles** ou institutions de prévoyance en font partie. On y retrouve les Mutuelles du Mans assurances (MMA), la **Garantie** Mutuelle des Fonctionnaires (GMF), la Mutuelle d'assurance des artisans de France (Maaf), **AG2R**, Groupama, Generali, la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) ou encore Axa assistance et Axa-vie.

Enfin, la troisième et dernière catégorie, « feu rouge », rassemble les entreprises « qui ont répondu négativement au questionnaire du ministère et n'ont apporté aucun élément permettant de constater un engagement de négociation ou d'action sur le stress ainsi que toutes les entreprises qui n'ont pas demandé de mot de passe pour répondre au questionnaire ou n'ont pas validé ce dernier. » Un des rares acteurs du marché de l'assurance présent dans cette liste est La Mondiale située à Mons en Baroeul dans le Nord.

Xavier Darcos a tenu à préciser que ces listes n'étaient pas figées dans le marbre. « Elle sera actualisée chaque mois » a indiqué le ministre du Travail dans une interview accordée au magazine Paris-Match.